

## Communiqué de presse

Embargo: 26.09.2008, 16:30

### 15 Education et science

N° 0351-0809-60

Conditions d'études dans les hautes écoles en Europe

# En Suisse, les étudiants disposent de peu de subsides d'études et de logements en foyers

Neuchâtel, 26.09.2008 (OFS) – Les étudiants des hautes écoles suisses bénéficient moins souvent que leurs collègues européens de logements dans des foyers et de subsides pour financer leur formation. Leur chance d'accéder aux hautes écoles est toutefois moins liée à l'origine sociale de leurs parents que dans la plupart des autres pays européens. Ces résultats, parmi d'autres, proviennent du projet « Eurostudent » auquel l'Office fédéral de la statistique (OFS) participe pour la première fois.

Dans le cadre de la construction de l'espace européen de la formation supérieure, Eurostudent compare les conditions d'études dans 23 pays européens. Les résultats pour la Suisse sont tirés de l'enquête nationale sur la situation sociale et économique des étudiants.

#### Etendue des soutiens très variable selon les pays

La proportion d'étudiants bénéficiant de subsides étatiques en Suisse (14%) est parmi les plus basses en comparaison européenne. La plupart des autres pays disposant d'un système des subsides basé sur des critères d'éligibilité ont des taux variant entre 25% et 50% alors que ceux qui connaissent un système d'« allocation universelle » ont des taux dépassant 80%.

L'offre de logements dans des foyers peut être considérée comme un soutien indirect aux étudiants. Ce mode de logement, plus économique que les autres, est peu développé en Suisse (3% des étudiants), alors qu'il touche plus de 10% des étudiants dans la plupart des pays européens, voire plus de 25% dans certains.

#### Accès aux études et origine sociale

Dans tous les pays européens, les parents des étudiants possèdent plus fréquemment un niveau d'éducation supérieur que la population d'âge correspondant. Selon les pays, cette proportion peut

#### Communiqué de presse OFS

être du double ou du triple. Elle constitue un indicateur du lien entre l'origine sociale et l'accès aux hautes écoles. Ainsi par exemple la Suisse compte moins de 1,5 fois la proportion de pères d'étudiants ayant un niveau d'éducation supérieur (CITE 5 ou 6) par rapport à la population d'âge correspondant. Elle apparaît ainsi comme l'un des pays où les chances d'accéder aux hautes écoles sont le moins liées au niveau d'éducation parental.

#### Temps d'études et de travail

En Europe, les étudiants consacrent en général entre 40 et 50 heures par semaine à leurs études et à des activités rémunérées. Dans tous les pays, le temps consacré aux études est nettement supérieur à celui consacré aux activités rémunérées. En Suisse, les études occupent en moyenne 36 heures hebdomadaires, contre 8 aux activités rémunérées. Avec un total 44 heures hebdomadaires, la Suisse se situe ainsi dans la moyenne des pays européens.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE Service de presse

#### Enquêtes et définitions

#### Enquête sur la situation sociale des étudiants

Les données pour la Suisse proviennent de l'enquête sur la Situation sociale des étudiants 2005, qui a été menée durant le semestre d'été 2005 auprès des étudiants immatriculés dans une haute école suisse pour suivre des études de niveau diplôme/licence, bachelor ou master. L'enquête a été faite auprès d'un échantillon de 20'000 étudiants au moyen de questionnaires en ligne.

#### **Eurostudent**

Les données internationales proviennent du projet «Eurostudent III», qui réunit les enquêtes sur la situation sociale des étudiants menées entre 2005 et 2007 dans 23 pays européens. La synthèse des indicateurs et les profils nationaux sont disponibles en ligne à l'adresse :

www.eurostudent.eu.

#### Population de référence

Etudiants inscrits dans un premier cycle d'études supérieures menant à une licence/diplôme, un bachelor ou un master (niveau CITE 5A), à l'exception des études postgrades. Seuls les étudiants nationaux ou scolarisés dans le pays d'enquête sont pris en considération (les étudiants de nationalité étrangère qui habitaient à l'étranger avant le début de leurs études supérieures ne sont pas pris en considération).

#### Année de référence

2005 : Suisse, Angleterre et Pays de Galles

2006 : Allemagne, Autriche, Finlande, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Suède

2007 : Bulgarie

#### Classification internationale type de l'éducation (CITE)

CITE 0, 1 et 2 = degré préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire

CITE 3 et 4 = deuxième cycle du secondaire et postsecondaire non tertiaire

CITE 5 et 6 = degré tertiaire 5A et 5B et programmes de recherche de haut niveau

#### Subsides étatiques

Seuls les **subsides étatiques directs** (aides fournies sous forme de bourse ou de prêt par les pouvoirs publics) sont pris en considération. Les aides publiques indirectes (mise à disposition de logements à loyer réduits, transports à tarif préférentiel, allocations familiales) ainsi que les subsides émanant d'autres instances (fondation privée p.ex.) ne sont pas pris en compte.

- « Subside basé sur des critères d'éligibilité » : accordé en fonction de critères spécifiques ; généralement économiques et souvent liés aux ressources de l'étudiant et de sa parenté.
- « **Allocation universelle** » : disponible en principe sans que l'étudiant ne doive répondre à des conditions particulières.

Les politiques nationales peuvent disposer de l'un ou de l'autre système, ou encore d'un mélange des deux.

.....

#### Renseignements:

Valentina De Luigi, OFS, Section Systèmes d'éducation et science, tél.: +41 32 71 36908

.....

#### Nouvelles parutions:

La dimension sociale dans les hautes écoles, La suisse en comparaison européenne, n° de commande: 985-0800. Prix: Fr. 13.- ; disponible sur le site Internet de l'OFS à l'adresse suivante : <a href="https://www.etudiants-stat.admin.ch">www.etudiants-stat.admin.ch</a>

Eurostudent, Social and Economic conditions of Student life in Europe: www.eurostudent.eu

Service de presse OFS, tél. : +41 32 71 36013; fax : +41 32 71 36346, e-mail: info@bfs.admin.ch

Commandes de publications : tél. : +41 32 71 36060, fax : +41 32 71 36061

e-mail: order@bfs.admin.ch

Vous trouverez d'autres informations et publications sous forme électronique sur le site Internet de l'OFS à l'adresse <a href="http://www.statistique.admin.ch">http://www.statistique.admin.ch</a> <a href="https://www.statistique.admin.ch">Thèmes</a> <a href="https://www.statistique.admin.ch">15 - Education, science</a>

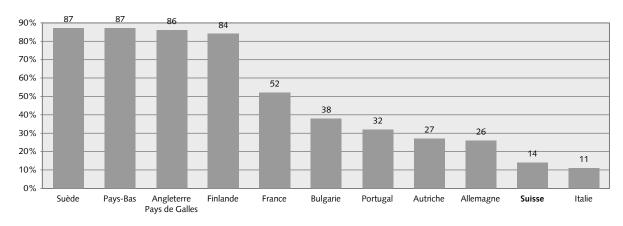
Abonnement aux communiqués de presse sous format électronique (pdf) à l'adresse : <a href="http://www.news-stat.admin.ch">http://www.news-stat.admin.ch</a>

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.

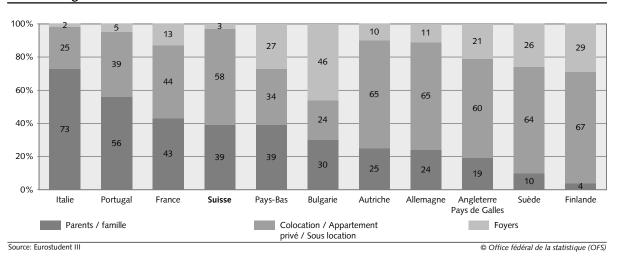




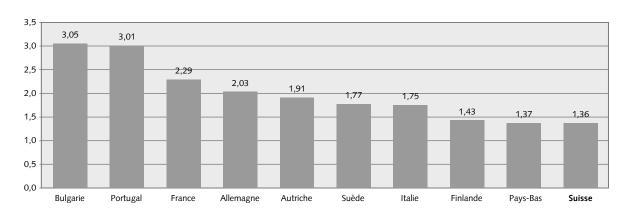
Source: Eurostudent III © Office fédéral de la statistique (OFS)

#### Modes de logement des étudiants

G 2



Ratio de pères des étudiants ayant un niveau d'éducation supérieur (CITE 5 et 6) par rapport aux hommes d'âge correspondant (40 à 60 ans)



Source: Eurostudent III © Office fédéral de la statistique (OFS)

